



VILLE D'AUBANGE

Service Urbanisme
Rue Haute n° 22
6791 ATHUS



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur **DEMOULIN Richard**, domicilié 21, rue de la Motte, à 6792 HALANZY, concernant un bien situé à 21, rue de la Motte, à 6792 HALANZY, et cadastré 3^{ème} division, section C, numéro 3112 G.

Le projet consiste en **la régularisation d'une extension d'une maison d'habitation**, et présente les caractéristiques suivantes :

Écarts au Guide communal d'urbanisme:

- Toiture plate avec étanchéité synthétique
- Bardage métallique en panneaux composites aluminium (type « Alucobond » de teinte anthracite)
- Deux baies à tendance horizontale.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Rue Haute n° 22 à 6791 Athus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme (téléphone : 063/43.03.10., mail : urbanisme@aubange.be), dont le bureau se trouve Rue Haute n° 22 à 6791 Athus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26/01/2026 au 09/02/2026 au Collège communal (référence du dossier 06/26) : la présente annonce de projet sera affichée sur le terrain, par le demandeur, à front de voirie et lisible de celle-ci, **à partir du 20/01/2026** et pendant toute la durée de l'annonce de projet.

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue Haute n° 22 à 6791 Athus
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be



Façade arrière



Façade latérale droite